

CONCLUSIONS MOTIVEES

Sur l'Enquête publique

relative à la demande d'Autorisation Environnementale présentée par la société BARDAT en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les deux carrières situées aux lieux-dits « La tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES, « Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON (Loiret)



Source : GéoLoiret, juillet 2020.

Du vendredi 23 octobre au mardi 24 novembre 2020 inclus

- Tribunal Administratif d'Orléans,
- Décision de la Présidente du T.A. d'Orléans du 14 septembre 2020,
- Dossier n° E20000095/45,
- Arrêté du Préfet du Loiret prescrivant l'enquête publique du 30 septembre 2020,
- Commissaire Enquêteur : M. Bruno SIDOLI

Cadre juridique :

La demande d'Autorisation Environnementale déposée par la S.A.R.L. BARDAT le 18 juillet 2019 complétée le 5 août 2020, en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les deux carrières situées aux lieux-dits « La tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES, « Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON (Loiret),

La décision n° E20000095/45 de la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans me désignant (M. Bruno SIDOLI) en qualité de Commissaire enquêteur,

L'Arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2020 prescrivant l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.A.R.L. BARDAT.

Objet de l'enquête :

Autorisation environnementale présentée par la S.A.R.L. BARDAT le 18 juillet 2019 complétée le 5 août 2020, en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les deux carrières situées aux lieux-dits « La tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES, « Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON (Loiret).

Période d'enquête :

33 jours consécutifs du **vendredi 23 octobre au mardi 24 novembre 2020 inclus.**

Permanences :

- Mairie de DOUCHY-MONTCORBON
 - Mercredi 28 octobre 2020, de 14h30 à 17h30,
 - Samedi 21 novembre 2020, de 9h à 12h,
- Mairie de TRIGUERES
 - Samedi 7 novembre 2020, de 9h à 12h,
 - Mardi 24 novembre 2020, de 14h à 17h,

Dossier d'Enquête :

Le dossier d'enquête est conforme et a été mis à la disposition du public dans de bonnes conditions, dans les locaux des mairies de DOUCHY-MONTCORBON et TRIGUERES et en ligne sur le site Internet de la Préfecture du Loiret.

Publicité :

La publicité légale a été faite correctement, par la voie d'annonces dans les délais impartis et d'affiches sur les sites d'affichage selon les textes en vigueur et les prescriptions de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête.

Observations :

Aucune observation écrite n'a été recueillie durant l'enquête malgré une publication efficace. Les élus se sont prononcés pour la poursuite de cette activité. M. le Maire de TRIGUERES souhaite le dégagement d'un chemin communal. Un dialogue s'est engagé pour convenir de la solution à mettre en œuvre. M. Tony RENAULT se dit en mesure de répondre à cette demande dans les meilleurs délais.

Le procès-verbal de synthèse a été remis à M. RENAULT, gérant de la S.A.R.L. BARDAT le 30 novembre 2020.

Par conséquent,

- la présentation globale du projet, de son contexte et du contenu précis du dossier en préalable de l'enquête publique, par M. RENAULT Tony,
- l'étude du dossier et des divers documents mis à ma disposition en tant que commissaire enquêteur,
- l'étude de l'observation,
- les vérifications réalisées sur le terrain,

me permettent de prendre une position motivée sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la S.A.R.L. BARDAT le 18 juillet 2019 complétée le 5 août 2020, en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les deux carrières situées aux lieux-dits « La tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES, « Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON (Loiret),

En effet,

- L'enquête s'est déroulée selon les conditions que la législation et la réglementation en vigueur imposent, y compris pour la publicité et l'affichage,
- L'information du public a été réalisée de manière satisfaisante par un affichage de l'avis d'enquête publique sur les panneaux d'affichage des trois mairies et sur des panneaux d'affichage extérieurs répartis sur les sites,
- Les insertions de l'avis d'enquête publique ont été diffusées dans les journaux comme la loi l'exige,
- Le dossier soumis à enquête publique a pu être consulté dans des conditions satisfaisantes et que son contenu était conforme à la législation,
- Le projet se maintient dans l'esprit et dans l'application du Code de l'Environnement,
- L'étude du dossier et des divers documents sur le fond révèle un projet cohérent et respectueux de l'environnement.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

J'émet un **avis favorable** sans réserve à la demande d'Autorisation environnementale présentée par la par la S.A.R.L. en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter les deux carrières situées aux lieux-dits « La tour de Bourges » sur la commune de TRIGUERES, « Les Sablonnières » et « Les Grandes Noues » sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON (Loiret),

Fait à Saint Brisson sur Loire,
Le 15 décembre 2020,
Bruno SIDOLI

